

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 01/08/2019 - 11:54**

## CONTENU DE VOTRE AVIS

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Service Juridique Et des achats, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Accord-cadre relatif à des prestations de conservation-restauration des collections de textiles du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

**Catégorie de services :** 26

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 92521210

**Lieu d'exécution et de livraison :** 222 rue de l'université, 75007 Paris

**Code NUTS :** FR101

**La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Accord-cadre de conservation/restauration de collections textiles. Les spécificités techniques sont explicitées dans les documents du DCE.

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 12 mois à compter de la notification du marché

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En application de l'article R.2142-22 du Code de la commande publique, après attribution, le musée exige que les membres du groupement d'opérateur économique soient solidaires dans la mesure où cette exigence est nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre et s'inscrit dans une démarche sociale, afin de décharger le mandataire en cas de défaillance d'un des membres du groupement.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 27 septembre 2019 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2019-MQB-00198-AC-00-00

**Renseignements complémentaires :** S'AGISSANT DE SERVICES SOCIAUX ET SPÉCIFIQUES, LA REMISE

DES OFFRES PAR VOIE PAPIER EST AUTORISÉE.

#### PROCÉDURE

La présente consultation est passée en application de l'article R.2123-1 3° du Code de la commande publique (procédure adaptée ouverte - services sociaux et autres services spécifiques) en raison du CPV dérogatoire n°92521210-4.

#### FORME

L'accord-cadre est mono attributaire et non alloti car ne permettant pas l'identification de lots distincts, et étant techniquement indissociable.

Il ne comprend aucune tranche.

Les prestations sont rémunérées uniquement par l'application des prix unitaires par référence au bordereau de prix unitaires figurant en annexe 1 de l'acte d'engagement.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum. A titre indicatif et non contractuel, l'estimation de consommation sur toute la durée de l'accord-cadre (reconductions comprises) est de 400 000 euros HT.

#### DURÉE

L'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit trois fois pour la même durée par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction. L'accord-cadre ne pourra dépasser quatre ans.

#### VISITE NON OBLIGATOIRE

La connaissance du site n'étant pas nécessaire pour l'exécution de l'accord-cadre, aucune visite de site n'est à prévoir.

#### ALLER-VOIR OBLIGATOIRE DES OEUVRES A DEVISER

Au titre du sous-critère n°1 de la valeur technique, un aller-voir sur le site du musée pour examen d'oeuvres textile et composites à deviser est prévu.

Pour procéder à l'examen, les candidats devront obligatoirement s'inscrire auprès de Stéphanie ELARBI, chargée de restauration [stephanie.elarbi@quaibrantly.fr](mailto:stephanie.elarbi@quaibrantly.fr) pour l'organisation de cet aller-voir.

Deux sessions d'examen sont prévues le jeudi 29 août journée et jeudi 5 septembre après-midi (semaines 35/36). À titre indicatif et non contractuel, d'autres sessions sont susceptibles d'être organisées avant la date limite de remise des offres. Il sera délivré aux candidats, un certificat de présence qu'ils devront joindre à leur offre

L'aller-voir pour l'examen des oeuvres à deviser est obligatoire sous peine de rejet de l'offre. Un candidat n'ayant pas procédé à l'examen entrainera l'irrégularité de son offre, insusceptible de régularisation. En effet, cet examen constitue un élément substantiel de l'élaboration de l'offre, en application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique.

En outre, les personnes désignées sur le certificat de présence doivent être présentées dans l'annexe 2 à l'acte d'engagement « organigramme du groupement ».

#### PRIME POUR L'ALLER-VOIR

Au titre de la valeur technique, la consultation nécessite un aller-voir pour l'examen d'oeuvres à deviser.

Une prime de 500euros pour l'aller-voir sera accordée aux candidats qui n'auraient pas été retenus à l'issue de la consultation sur présentation d'une facture.

Cet aller-voir ne constitue pas un début d'exécution des prestations de l'accord-cadre car est demandé dans le cadre du sous-critère n°2 de la valeur technique.

#### VARIANTE

L'accord-cadre ne comprend pas de variante obligatoire et n'autorise pas les variantes facultatives.

#### NÉGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. La phase de négociation sera engagée par courriel à l'adresse que les candidats auront indiqué à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

#### NOTE TECHNIQUE ÉLIMINATOIRE

La somme des notes financière, technique et développement durable par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de la phase de négociation sera retenue, si la

note au sous-critère n°1 de la valeur technique n'est pas inférieure à la moyenne (15 points/30). Une note inférieure au titre de ce sous-critère technique est éliminatoire.

## MODIFICATIONS

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six jours calendaires avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrany.fr ou via la plateforme des achats de l'Etat.

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

## JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles (Application du décret n°2002-628 du 25 avril 2002 et la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France énumère les formations autorisant les conservateurs-restaurateurs à pratiquer ces activités à titre habituel et rémunéré.) ;
- Adéquation des capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- Adéquation des capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Si un candidat ne dispose pas des capacités professionnelles nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre, le fait de sous-traiter l'exécution à un conservateur-restaurateur habilité ne permet pas de rendre son offre régulière. Pour la régularité de l'accord-cadre, une cotraitance (groupement) est nécessaire compte tenu de ce que les prestations de conservation - restauration ne peuvent être délivrées que directement par les professionnels qui disposent des qualifications requises par la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

## JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Prix (noté sur 30 points/100) noté selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{Total des trois devis de l'aller-voir le moins élevé} \times 30) / (\text{Total des trois devis de l'aller-voir du candidat analysé}).$$

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 60 points/100) sous décomposée comme suit :

- Sous-critère 1 : noté sur 30 points/60

Méthodologie pour la prise en charge des oeuvres décomposée selon :

o Noté sur 15 points /30 : notes techniques exposant la méthodologie pour les oeuvres à deviser, notamment appréciée à partir :

- .De l'évaluation du temps de traitement,
- .De la pertinence de la méthodologie proposée,
- .Calendrier-type pour la restauration.

o Noté sur 15 points /30 : la méthodologie générale, notamment appréciée à partir :

- .De la documentation avant et après traitement,
- .Du recensement des altérations et dommages,
- .De l'établissement d'un diagnostic et d'un protocole de traitement argumenté,
- .Du dialogue autour de la proposition et tout au long de l'intervention,
- .De la souplesse dans la mise en oeuvre au fur et à mesure du traitement,
- .De la méthodologie pour le respect des délais.

- Sous-critère 2 : noté sur 10 points/60

Composition et compétences de l'équipe dédiée à l'exécution de l'accord-cadre :

o Noté sur 5 points /10 : qualifications et expériences de l'équipe dédiée (diplômes, curriculum vitae, expériences passées sur des typologies d'oeuvres et/ou des problématiques de conservation-restauration similaires, etc.).

o Noté sur 5 points /10 : exemples de travaux réalisés : présentation d'écrits pour les revues spécialisées, publications web, suivi de formations, activités de formation professionnelle, veille sur la littérature professionnelle, etc.

- Sous-critère 3 : noté sur 15 points/60

Logistique et organisation, notamment appréciées à partir de :

o La constitution de l'équipe en fonction du projet de restauration

o La désignation d'un chef d'équipe pour le suivi de chaque projet

o La répartition du temps de travail

o Capacité à produire un planning d'intervention resserré

- Sous-critère 4 noté sur 5 points/60

Appréciation qualitative de l'équipement pour l'exécution des prestations : équipement disponible dans les ateliers des membres de l'équipe (pour le lavage, l'aspiration, le doublage, le traitement d'oeuvres de grand format, etc.) et équipement innovant.

Critère n°3 : Développement durable (notée sur 10 points/100)

- Aspect environnemental : apprécié en fonction de l'aptitude du candidat à limiter l'emploi de produits toxiques, à en gérer les stocks et à assurer sa gestion dans les murs du musée (recensement des quantités, informations sur les procédures d'élimination, etc.).

- Aspect social : propositions pour l'intégration et la participation de professionnels récemment diplômés aux missions du présent accord-cadre.

Ce critère a pour but d'inciter de manière transparente les entreprises soumissionnaires à présenter des offres performantes en matière d'insertion professionnelle. En effet, pour promouvoir l'insertion professionnelle de conservateurs récemment diplômés, l'Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac souhaite faire de l'accord-cadre un levier pour permettre à des conservateurs - restaurateurs récemment diplômés (au sens de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France) d'acquérir une expérience significative dans le monde du travail.

La somme des notes financière, technique et développement durable par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée à l'issue de la phase de négociation sera retenue, si la note au sous-critère 1 de la valeur technique n'est pas inférieure à la moyenne (15 points/30). Une note inférieure au titre de ce sous-critère est éliminatoire.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 01 août 2019

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :** Service juridique et des achats, courriel : [Marches-publics@quaibranly.fr](mailto:Marches-publics@quaibranly.fr)

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Organe chargé des procédures de médiation :** Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3429812**

#### SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département** : 75 - Paris

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département** : 75 - Paris

#### DONNÉES DE FACTURATION

**Libellé de la facture :**

Musée du quai Branly  
Service facturier 222, rue de l'Université  
75007 - Paris

**Adresse d'expédition :**

-